**ÉLECTIONS AU CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT**

**Les élections des représentants des parents d’élèves au Conseil d’établissement se dérouleront le MARDI 30 OCTOBRE.** Trois sièges sont à pourvoir au Conseil d’établissement. Vos représentants choisiront ensuite parmi les candidats (titulaires ou suppléants) les représentants aux différentes commissions.

Le calendrier est le suivant :

**1.**       **Dépôt des listes et des professions de foi: lundi 15 octobre avant 13h au secrétariat du Proviseur (Mme Reina Heirrera)**

* Liste de deux représentants au minimum et de six au maximum
* Comportant des représentants des parents d’élèves du premier et du second degré
* Le nom de la liste qui doit figurer sur les documents est soit le nom d’une fédération de parents d’élèves, soit celui de l’association de parents d’élèves, soit celui du premier parent s’ils ne sont pas constitués en association.
* Profession de foi : une feuille « carta » blanche recto verso maximum. Respect de la laïcité et pas de propagande politique ou commerciale.

2.     Avant l’élection, vous recevrez un autre courrier présentant les listes (professions de foi et bulletins de vote)

3.       Déroulement des élections : le mardi 30 octobre

* Horaires : 7h45 à 13H15
* Lieu : galerie du Colegio Francia à l’entrée nord de l’établissement

Électeurs : chaque parent d’un enfant est électeur une seule fois, quel que soit le nombre d’enfants

**ÉLECTIONS AU CONSEIL D’ÉCOLE**

Le conseil d’école est une instance obligatoire de l’école primaire. Il se réunit une fois par trimestre et  donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement et la vie de  la section primaire française.

Le conseil d’école comportera 15 parents élus par l’ensemble des parents d’élèves ( 1 vote par parent, quel que soit le nombre d’enfants) au scrutin  de liste proportionnel au plus fort reste (les 15 postes sont répartis en fonction des  pourcentages obtenus par chaque liste).

**1-**      **Dépôt des listes et des professions de foi: lundi 15 octobre avant 13h au secrétariat du Proviseur (Mme Reina Heirrera)**

* Liste de 15 représentants au minimum et de 30 au maximum
* Comportant des représentants des parents d’élèves de chaque classe de la TPS au CM2
* Le nom de la liste qui doit figurer sur les documents est soit le nom d’une fédération de parents d’élèves, soit celui de l’association de parents d’élèves, soit celui du premier parent s’ils ne sont pas constitués en association.
* Profession de foi : une feuille « carta » blanche recto verso maximum. Respect de la laïcité et pas de propagande politique ou commerciale.

2-      Avant l’élection, vous recevrez un autre courrier présentant les listes (professions de foi et bulletins de vote)

3-      Déroulement des élections : le mardi 30 octobre

* Horaires : 7h45 à 13H15
* Lieu : galerie du Colegio Francia à l’entrée nord de l’établissement

Électeurs : chaque parent d’un enfant est électeur une seule fois, quel que soit le nombre d’enfants